



En bref : Carte bleue européenne

Procédure de visa et d'entrée pour les ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de visa.
Conditions générales (article 5 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG) : passeport, preuve de financement,
absence de motif d'expulsion.

VÉRIFICATION DES CONDITIONS REQUISES

Étape

1

- Équivalence ou comparabilité du diplôme universitaire étranger (pour les professions réglementées : autorisation d'exercice de la profession requise en plus).
 - Offre d'emploi concrète en Allemagne ou contrat de travail valide (durée d'emploi d'au moins six mois).
 - Salaire minimum requis : au moins **50 700 €** brut (en 2026) ou au moins **45 934,20 €** brut (en 2026) pour les métiers en pénurie ou les diplômé(e)s avec un diplôme universitaire de moins de trois ans.
 - **Cas particulier** : les spécialistes en informatique sans qualification formelle justifiant d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle de niveau universitaire + offre d'emploi concrète en tant que spécialiste en informatique en Allemagne ou contrat de travail valide (durée d'emploi d'au moins six mois) : salaire brut annuel d'au moins **45 934,20 €** (en 2026).
- i** **Veillez noter** : l'approbation de l'Agence fédérale pour l'emploi (BA) doit généralement être obtenue dans le cadre de la procédure de visa (exception : carte bleue européenne avec un salaire brut annuel d'au moins **50 700 €**).

DEMANDE DE VISA NUMÉRIQUE

Étape

2

- Créez un compte sur le portail des services consulaires et faites une demande de visa en ligne.
 - Préparez les documents nécessaires : entre autres, contrat de travail, passeport, preuve de reconnaissance du diplôme universitaire étranger, preuve d'expérience professionnelle le cas échéant.
- i** **Veillez noter** : si la demande numérique n'est pas encore disponible dans votre pays, veuillez contacter l'ambassade compétente pour obtenir des informations supplémentaires sur la procédure de visa.
Renseignez-vous auparavant sur la possibilité de raccourcir le processus d'entrée en Allemagne grâce à la procédure accélérée pour les travailleurs qualifiés avec l'aide de votre employeur.

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE

Étape

3

- Apportez les documents originaux complets.
 - Frais : 75 € en devise locale.
- i** **Veillez noter** : il peut y avoir des délais d'attente pour les demandes de rendez-vous. La durée de traitement de la demande varie considérablement selon la représentation diplomatique et la charge de travail. Renseignez-vous auprès de l'ambassade compétente.

DÉPART POUR L'ALLEMAGNE

Étape

4

- Délivrance d'un visa d'entrée pour l'exercice d'un emploi qualifié.
 - Réservez un billet d'avion ou un voyage pour l'Allemagne.
- i** **Veillez noter** : pour la délivrance d'un visa d'entrée, il est nécessaire d'avoir une assurance maladie valide. Après l'arrivée en Allemagne, il faut souscrire une nouvelle assurance maladie.

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR EN ALLEMAGNE

Étape

5

- Déclarez votre adresse de résidence en Allemagne auprès du bureau de déclaration de domicile.
 - Prenez rendez-vous auprès du service des étrangers compétent.
 - Demandez la liste des documents requis auprès du service des étrangers et préparez-les.
 - Faites la demande d'une carte bleue européenne (article 18g de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG).
 - Les frais peuvent atteindre 100 € (article 45 et suivants de l'ordonnance sur le séjour des étrangers - AufenthV).
- i** **Veillez noter** : la carte bleue européenne doit être demandée avant l'expiration du visa d'entrée.

Ce graphique est une représentation simplifiée de la procédure de demande de visa. Les étapes décrites visent uniquement à présenter clairement la procédure de demande de titres de séjour. Pour plus de détails sur la procédure de visa et les points de contact importants, veuillez consulter le site www.make-it-in-germany.com.